



Commune
d'Evionnaz

Votations et élections

MATERIEL DE VOTE

Environ trois semaines avant les votations, vous recevez à la maison une enveloppe «Matériel de vote» contenant :

- Votre feuille de réexpédition blanche
- Un livret explicatif rouge pour les votations fédérales, blanc pour les votations cantonales
- Le(s) bulletin(s) de vote
- Le(s) enveloppe(s) correspondante(s) (votation fédérale ou votation cantonale)

VOTE PAR CORRESPONDANCE

- Remplir le bulletin de vote, puis le glisser dans l'enveloppe de vote correspondante (votation fédérale ou votation cantonale).
- Introduire l'enveloppe de vote dans la grande enveloppe de transmission.
- Apposer votre signature sur la feuille de réexpédition.
- Introduire la feuille de réexpédition dans l'enveloppe de transmission de façon à ce que l'adresse de l'administration communale apparaisse dans la fenêtre, puis fermer l'enveloppe de transmission.
- Affranchir et poster votre enveloppe de transmission.

VOTE AU GUICHET

Au lieu de poster votre enveloppe de transmission, vous pouvez aussi la déposer directement, sans avoir à l'affranchir, au bureau communal durant les heures d'ouvertures du guichet : lundi au vendredi 10h00 – 12h00 ainsi que le mardi et le jeudi de 16h00 – 18h00, mais en aucun cas dans la boîte aux lettres communale extérieure.

VOTE A L'URNE

Le bureau de vote se situe au rez-de-chaussée du bâtiment communal, les heures d'ouverture sont les suivantes :

Dimanche : de 10h00 à 11h00